

Attribution de l'Accord-Cadre

Acquisition de Données de Débits Complémentaires en Moyennes et Basses Eaux

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et d'attribution de la commission des marchés en date du 26/09/2023.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner le prestataire en charge d'acquérir des données de débits complémentaires en moyennes et basses eaux.

L'accord-cadre avec minimum et un maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le même jour l'année suivante. Le contrat pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an soit 4 ans maximum.

L'objectif de cet accord-cadre est d'acquérir des données de débits complémentaires en moyennes et basses eaux à pas de temps régulier afin de transformer les hauteurs d'eau mesurées au droit des capteurs mis en place en débits fiables pour l'étiage. Ces données viendront alimenter les réunions d'animation de gestion d'étiage ainsi que les études en cours et notamment le calage de modélisations hydrauliques et hydrologiques.

Cet accord-cadre s'articule en 3 missions :

Mission 1 : Campagnes de jaugeages hebdomadaires septembre/octobre/novembre sur 4 sites ;

Mission 2 : Campagnes de jaugeages pour la construction d'une courbe de tarage sur 4 stations ;

Mission 3 : Interventions en urgence.

La Commission des marchés réunie le 26 septembre 2023, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à :

ATTRIBUTAIRE	Montant minimum HT	Montant maximum HT
OTT Hydromet	43 000,00 €	210 000,00 €

LE PRESIDENT

Décide d'attribuer l'accord-cadre pour l'acquisition de données de débits en basses eaux à pas de temps régulier - Période 2023-2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 066-200087286-20231006-202358-DE



Publié le 26/10/2023 sur le site internet du SMTBV

ATTRIBUTAIRE	Montant minimum HT	Montant maximum HT
OTT Hydromet 240 rue René Descartes 13799 Aix-en-Provence cedex 3 Tel : 04.42.90.05.90 e-mail : frinfo@otthydromet.com SIRET : 398 318 501 00051	43 000,00 €	210 000,00 €

Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
 Reçu en préfecture le 26/10/2023
 Publié le
 ID : 066-200087286-20231006-202358-DE



Publié le 26/10/2023 sur le site internet du SMTBV

Fait à Perpignan, le 6 octobre 2023



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.